

REGLEMENT DU JEU CONCOURS PAR TIRAGE AU SORT
“ 1 bon d’achat de 49,99€ offert par jour ”

Article 1 - Définition du jeu-concours

1. Société organisatrice

La société **PRESTASHOP** (ci après désignée par “*PRESTASHOP*”), société anonyme au capital de 339 227,10 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 497 916 63, dont le siège social est situé 12, rue d’Amsterdam - 75009 PARIS France.

2. Jeu concours

Ce jeu est intitulé “**1 bon d’achat de 49,99€ offert par jour** ” (le “Jeu”) et se déroulera sur le site internet <https://addons.prestashop.com>, détenu par PRESTASHOP. Ce jeu est destiné à promouvoir les modules vendus par PRESTASHOP auprès des utilisateurs de la solution e-commerce éditée par PRESTASHOP en leur permettant de remporter, par tirage au sort, le remboursement d’un module réalisé par PRESTASHOP (“*module PRESTASHOP*”) de leur commande.

3. Dates du concours

Le Jeu débutera le 8 décembre 2019 à minuit et sera ouvert jusqu’au 22 décembre 2019 à minuit.

Les horaires sont entendus en heure française.

Article 2 - Conditions et validité de la participation

1. Conditions de participation

Peuvent participer au Jeu les personnes physiques majeures ou personnes morales agissant dans le cadre de leur activité professionnelle, titulaires d’un compte gratuit Addons (ci-après désigné “*les Participants*”).

Les Participants doivent avoir acceptés entièrement et sans réserve le présent règlement. Le non-respect des présentes ou tout comportement frauduleux entraînera l’annulation automatique de la participation au Jeu.

2. Validité de la participation

Pour que la participation au Jeu soit prise en compte par PRESTASHOP, le Participant doit :

- Disposer d’un compte Addons ;
- Prendre connaissance du règlement et l’accepter ;
- Effectuer une commande d’au moins deux modules développés par PrestaShop, sans minimum d’achat ;
- Avoir payé la commande par les moyens de paiement proposés par PrestaShop Addons.

Le nombre de participation au Jeu n’est pas limité, chaque commande des Participants répondant aux conditions de participation énoncées sera prise en compte pour le tirage au sort du jour.

Toutefois, chaque Participant pourra gagner, au maximum, deux bons d'achat pendant toute la durée du Jeu. Ils ne seront pas cumulables lors d'une prochaine commande.

Article 3 - Modalités du tirage au sort

Un tirage au sort sera réalisé par un script chaque jour pendant toute la durée du Jeu, soit un total de 15 (quinze) tirages.

Le gagnant de chaque tirage sera annoncé à 10 heure le lendemain du jour de la participation.

Le gagnant sera annoncé après vérification de son éligibilité au gain de la dotation le concernant.

Le gagnant sera informé par un mail envoyé à l'adresse renseignée lors de la création de son compte Addons.

Article 4 - Dotations

Chacun des gagnants se verra offrir un bon d'achat de 49,99€ à valoir sur tous les modules développés par PrestaShop. Il sera valable jusqu'au 31.01.2020. Il ne sera ni cumulable, ni monnayable, ni fractionnable.

Le bon d'achat sera envoyé par mail envoyé à l'adresse renseignée lors de la création de son compte Addons.

Article 5 - Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les Participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant : données nécessaires à la création d'un compte Addons (adresse mail, nom, prénom, données de navigation, données relatives aux visites sur le site PRESTASHOP Addons, données relatives aux commandes effectuées, données relatives aux réseaux sociaux, adresse postale, données de localisation (pays), langue, coordonnées bancaires, PayPal). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique. Ces données sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution des dotations. Ces informations sont destinées à PRESTASHOP dans le cadre du Jeu et pourront être transmises à ses prestataires techniques pour l'envoi des dotations.

Les Participants acceptent que les données collectées fasse l'objet d'un traitement informatisé par PRESTASHOP et puissent être exploitées à des fins commerciales.

Conformément à la législation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, les Participants disposent d'un droit d'accès, d'un droit d'information et de suppression des données les concernant. Les Participants peuvent exercer leur droit à tout moment en écrivant à l'adresse : privacy@prestashop.com.

Les Participants exerçant leur droit de suppression de leurs données avant la fin du jeu concours seront considérés comme renonçant à leur participation.

Article 6 - Dépôt du règlement et communication

Le présent Jeu sera communiqué par :

- e-mail dédié aux utilisateurs de la solution e-commerce PRESTASHOP ;
- bannière affichée dans le back-office et le front-office des utilisateurs ;
- bannière affichée sur le site <https://addons.prestashop.com> ;
- annonce sponsorisée sur Facebook.

Le règlement est consultable et téléchargeable librement sur le site <https://addons.prestashop.com>.

Article 7 - Loi applicable et litiges

Le présent règlement est soumis au droit français.

En cas de différends ou de réclamations relatifs au présent Jeu, les demandes devront être adressées à PRESTASHOP dans un délai de quinze (15) jours après la clôture du Jeu.

Les réclamations devront faire l'objet d'une demande écrite, adressée par courrier postal à l'adresse : PRESTASHOP S.A. - 12, rue d'Amsterdam - 75009 PARIS France (cachet de poste faisant foi) ou par voie électronique à **legal@prestashop.com**.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris (France), auquel compétence exclusive est attribuée.

Article 8 - Limitation de responsabilité

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, PRESTASHOP ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
- du dysfonctionnement des dotations distribuées dans le cadre du Jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que PRESTASHOP ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site <https://addons.prestashop.com>.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site <https://addons.prestashop.com> et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

PRESTASHOP pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-

à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Le Jeu n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié au Jeu. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu, il conviendra de s'adresser directement à PRESTASHOP.

PRESTASHOP se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le Jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci.

Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

PRESTASHOP se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 9 - Nullité partielle

Si l'une des clauses du présent règlement devait être considérée nulle ou illicite, elle sera considérée comme non-écrite et n'entachera pas la validité des autres clauses du règlement qui resteront valides et applicables.

Article 10 - Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

PRESTASHOP reste titulaire de tous les éléments de propriété intellectuelle, marques, logos, vidéos, images dont elle est titulaire. Le présent jeu concours n'opère aucun transfert de droits de propriété intellectuelle aux participants.

Fait à Paris le 5 décembre